

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET VILLE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune brignais.fr

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Le compte administratif s'apparente au bilan financier du Maire qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Ainsi, sur l'exercice 2020, le compte administratif de la Ville se présente de la manière suivante :

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | RECETTES |
|--|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | a 14 714 902.03 | g 15 695 428.06 |
| | Section d'investissement | b 3 794 159.71 | h 5 739 720.79 |
| | | = | = |
| TOTAL (réalisations + reports) | | 18 509 061.74 =a+b+c+d | 21 435 148.85 =g+h+i+j |

Ce tableau intègre l'ensemble des opérations y compris les opérations d'ordre dont les dotations aux amortissements

L'année 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Il sera donc annexé à cette synthèse financière un bilan des actions menées par la commune du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

I. La section de fonctionnement :

A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

| Type de mouvement | Code Chapitre | Libellé Chapitre | Réalisé 2019 | Réalisé 2020 | % variation réalisé 2020-2019 |
|-------------------|---------------|---|---------------|---------------|-------------------------------|
| REEL | 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 2 189 151,49 | 2 288 884,37 | 4,56% |
| | 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 6 310 187,88 | 6 461 219,02 | 2,39% |
| | 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 781 927,50 | 794 116,23 | 1,56% |
| | 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 987 624,01 | 2 928 760,39 | -1,97% |
| | 66 | CHARGES FINANCIERES | 74 664,51 | 60 403,81 | -19,10% |
| | 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 15 282,91 | 27 319,73 | 78,76% |
| | | Somme : | 12 358 838,30 | 12 560 703,55 | 2,27% |

1. Les dépenses de gestion des services :

a) Les charges à caractère général :

Pour rappel, les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures ou prestations de services tels que : énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain...

Ces charges sont en hausse par rapport à l'année 2019 à hauteur de 4.56 %. Elles atteignent donc 2 288 884.37 € pour l'exercice 2020. Cela se justifie par différents points :

- L'impact des dépenses liées au Covid comme l'achat de masques à destination de la population, les équipements de protection individuels à destination du personnel communal et le suivi des normes sanitaires
- L'ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire Jacques Cartier qui a nécessité l'installation d'un bâtiment modulaire provisoire
- L'installation d'une structure d'accueil provisoire pour les associations près du Bri'Sports dans le cadre des travaux à venir sur le groupe scolaire Jean Moulin
- Les frais de justice enclenchés suite aux recours juridictionnels contre le nouveau plan local d'urbanisme

A noter qu'en 2020, les dépenses de fluides ont fortement baissé, notamment avec la fermeture des différents sites due au confinement.

De plus, certaines actions de 2019 n'ont pas été renouvelées en 2020 notamment :

- L'étude sur l'organisation du pôle technique et urbanisme
- L'externalisation des dossiers d'étude amiante sur divers sites
- L'élagage exceptionnel suite aux épisodes de neige et de tempête de 2019

b) Les charges de personnel et frais assimilés :

La masse salariale a augmenté de 2,39 % entre 2019 et 2020 ; à noter qu'en fin d'année 2020 elle avait été réajustée suite à une sous-estimation de son montant de 110 000 €.

Parmi les mouvements de masse salariale, on peut souligner :

- La signature d'une rupture conventionnelle
- Le versement d'une prime « Covid19 » aux agents mobilisés durant la période du 1er confinement
- La création de 3 postes dont 1 à temps non complet
- 4 départs en retraite dont 3 remplacés
- 1 stagiaire accueilli à la médiathèque pour une durée de 6 mois

A cela, il faut ajouter l'impact du glissement vieillesse et technicité avec 55 avancements d'échelon, 14 agents en avancement de grade et 1 promotion interne.

c) Autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion courante recouvrent les participations versées aux personnes publiques mais également les subventions attribuées aux personnes privées dont les associations. Elles sont en baisse de 1,97%.

Parmi les participations versées aux personnes publiques, on retrouve :

- Les subventions versées aux budgets annexes : Pour le budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais, la subvention de fonctionnement a légèrement baissé pour atteindre 553 000 € contre 559 000 € en 2019. Concernant le Centre communal d'Action sociale, la subvention 2020 est en baisse par rapport à 2019 : elle s'élève à 571 200 € contre 511 000 € en 2019. Pour rappel, le CCAS avait pu dégager un excédent budgétaire en 2018 affecté sur 2019 ce qui avait permis de réduire la subvention de la commune à hauteur de 50 000 € lors du budget supplémentaire. La subvention versée à la résidence des Arcades s'élève à 95 500 € contre 211 000 € pour l'exercice 2019. Cette baisse est due principalement à la réduction du loyer payé à l'OPAC en lien avec la suppression de la provision pour gros travaux intégrée dans la convention initiale.
- Les participations versées aux syndicats auxquels adhèrent la commune, ont baissé de 6 000 € environ. On constate une hausse de la cotisation au SMAGGA suite à une revalorisation de la participation des communes, et une baisse de la cotisation au Syseg en 2020, les participations des communes ayant baissé en régularisant les trop perçus sur les charges d'entretien des réseaux unitaires des années 2018 et 2019.

Concernant les subventions aux personnes privées, essentiellement les associations, celles-ci sont stables. Elles atteignent 922 485,05 €, avec la

contractualisation des activités-découverte pour le temps périscolaire en prestation de service au lieu de subvention, la baisse des remboursements transports aux particuliers, la baisse des aides versées aux jeunes dans le cadre des projets humanitaires et des bourses « Coup de pouce » en lien avec la crise sanitaire, la subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque pour la rénovation de son dojo, l'aide aux particuliers pour l'achat de composteurs via le Sitom ou encore l'aide versée au Département des Alpes Maritimes et aux sinistrés du Teil suite aux inondations.

2. Les autres dépenses :

a) Les atténuations de produits

Il s'agit :

- du prélèvement réalisé par l'Etat sur les communes qui n'atteignent pas le seuil des 25% de logements sociaux. La ville de Brignais atteint 21.5% au 1^{er} janvier 2019 (contre 22.10 % au 1er janvier 2018) de logements sociaux et a été pénalisée de 65 945.54 € à ce titre.
- du fonds de péréquation communal et intercommunal géré par l'Etat. Ce prélèvement est basé sur le potentiel fiscal par habitant de la commune. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2020, la somme prélevée pour la commune est de 728 171 € contre 731 784 € en 2019.

b) Les charges financières

Les charges financières de la commune sont en baisse de 19.10 % grâce à la gestion active de la dette. Le panier de l'encours de dette est réparti de façon équitable entre les prêts à taux fixes (qui représentent 48.78% de l'encours de dette et 8 prêts sur 11) et à taux variables (51.22% de l'encours de dette et 3 prêts sur 11). Au 31/12/2020, la commune a un encours s'élevant à 2 616 978.59 €, soit 225 € par habitant.

Le vieillissement de la dette de la commune permet de réduire les intérêts versés en remboursant plus de capital.

c) Les charges exceptionnelles

Parmi les charges exceptionnelles, on retrouve entre autres des remboursements de la commune en lien avec des sinistres dont elle est responsable notamment la part franchise, des annulations de titres sur exercices antérieurs à la suite d'erreurs de montant et de tiers, les frais de remise de prix

décernés aux élèves de CM2 entrant au collège, les remises gracieuses accordées par le conseil municipal, le remboursement des activités découvertes aux élèves qui n'ont pu avoir lieu sur l'année 2020.

B. L'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

| Type de mouvement | Code Chapitre | Libellé Chapitre | Réalisé 2019 | Réalisé 2020 | % variation réalisé 2020-2019 |
|-------------------|---------------|--|---------------|---------------|-------------------------------|
| REEL | 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 25 848,64 | 49 551,92 | 91,70% |
| | 70 | PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES | 814 848,19 | 673 983,48 | -17,32% |
| | 73 | IMPOTS ET TAXES | 12 079 021,25 | 12 373 532,54 | 2,44% |
| | 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 1 018 960,61 | 1 036 322,16 | 1,70% |
| | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 99 341,79 | 72 420,09 | -27,10% |
| | 76 | PRODUITS FINANCIERS | 7 822,55 | 7 094,73 | -9,30% |
| | 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 296 593,97 | 884 744,62 | 198,30% |
| | | Somme : | 14 342 437,00 | 15 097 649,54 | 5,27% |

1. Les recettes de gestion

a) Les produits des services

Les produits des services regroupent les recettes des usagers des différents services proposés sur la commune mais aussi la mise à disposition de personnel à d'autres collectivités. Ils sont en baisse de 17.32 % soit 140 000 € environ. Cette baisse est due :

- à la fermeture des services suite au 1^{er} confinement de mars à mai 2020. Parmi les services impactés, on retrouve le restaurant scolaire et l'accueil des élèves de maternelles et élémentaires sur les temps périscolaires, le restaurant de la résidence des Arcades fermé aux extérieurs ou encore les autorisations d'occupation du domaine public par les commerçants ainsi que l'impossibilité d'accueillir sur le marché les commerçants jugés non essentiels.

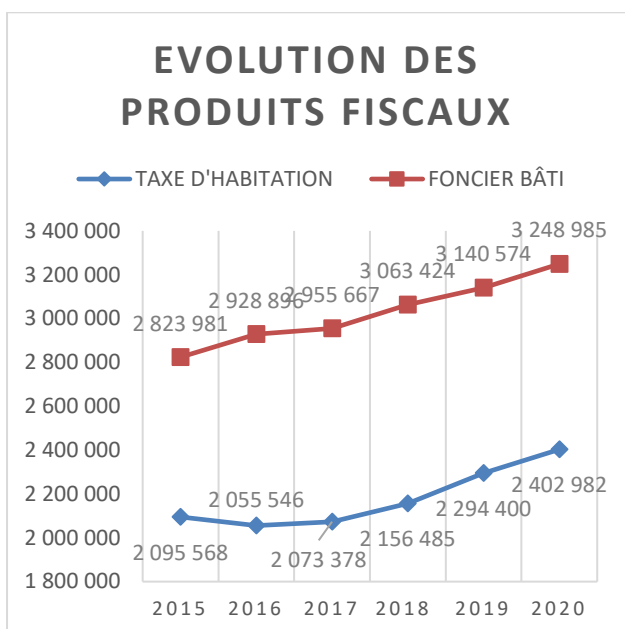
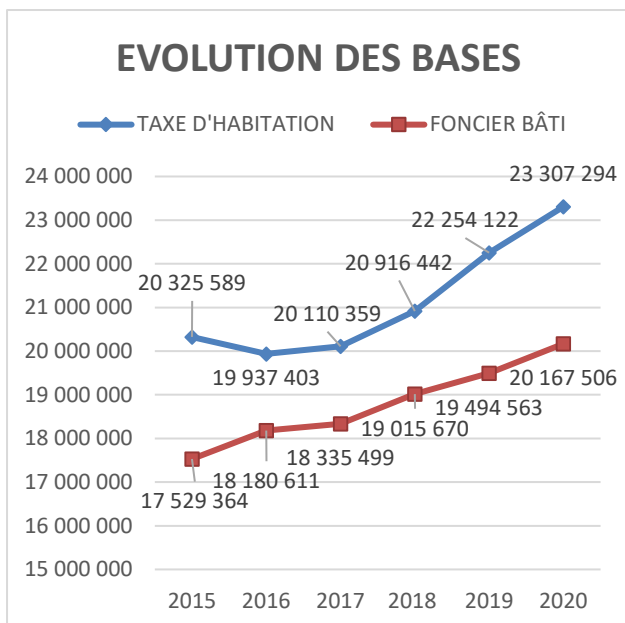
- à l'ajustement de la mise à disposition du personnel au budget du CCAS et de la Résidence autonomie les Arcades pour 148 000 € et au budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour 48 000€

- à la baisse de la refacturation du service politique de la ville à la CCVG en lien avec l'absence du chef de projet.

Parmi les recettes les plus importantes, on retrouve les prestations de restauration scolaire et des activités périscolaires (270 000 €), la refacturation du service politique de la ville à la CCVG (49 000 €), la refacturation à la résidence des Arcades de la préparation des repas du restaurant (47 000 €), l'occupation du domaine public (42 000€) ou encore les concessions du cimetière (24 000 €).

b) Impôts et taxes

La commune a maintenu ses taux pour l'année 2020. La hausse des recettes fiscales est donc liée à une hausse des bases de la fiscalité directe locale qui peut être soit physique (plus de logements sur la commune), soit mécanique (l'Etat revalorise chaque année la valeur locative des biens, 1.5% en 2020, mais agit également sur les exonérations et abattements fiscaux)



Les taxes additionnelles aux droits de mutations sur la commune ont également augmenté de 160 000 € pour atteindre un total de 884 000€ en lien avec une forte évolution des prix de l'immobilier sur la commune, estimée à +9% pour les maisons individuelles et +13% pour les logements collectifs en seulement 1 an.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité versée par la CCVG ont baissé de 61 000€ en 2020 pour atteindre un global de 5 423 000€. La baisse se justifie par la refacturation du service informatique mutualisé compensé en partie par le reversement aux communes-membres de rôles supplémentaires perçus par la CCVG.

c) Dotations, subventions et participations

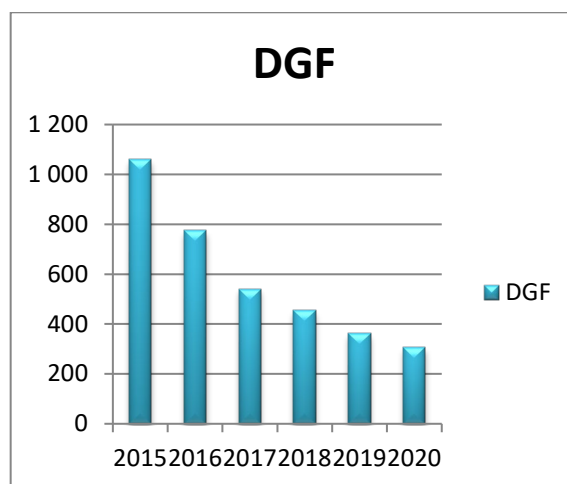
Les dotations perçues sont en hausse de 1.70% soit 17 000 €.

La Caisse d'allocations familiales a intégré dans les actions financées en « Accueil de loisirs » le temps de midi sur le groupe scolaire Fournion grâce à la formation du personnel encadrant. L'objectif de la collectivité est de continuer le parcours de formation du personnel sur les autres groupes scolaires afin d'obtenir le soutien de cet organisme dans nos actions périscolaires de la pause méridienne. Ainsi, les participations de la Caisse d'allocations familiales au titre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service versée pour l'accueil de loisirs des 12-14 ans, est en hausse avec 426 679,51 € versés en 2019 contre 468 536.06 € en 2020.

Parmi les actions financées par la CAF, on retrouve les accueils de loisirs à destination des jeunes 12-14 ans, les actions liées au handicap, les structures de la petite enfance...

La commune a pu obtenir une subvention de l'Etat pour l'achat de masques à destination de la population à hauteur d'environ 20 000€.

Enfin, la commune qui percevait encore en 2014, 1 360 000 € de dotation globale de fonctionnement, n'a perçu en 2020 que 305 000€. Il est à noter qu'en 2021, elle ne sera plus que de 250 000€



Depuis 2018, l'Etat rembourse aux communes la TVA versée sur les dépenses d'entretien de bâtiment intégrées en fonctionnement. Il s'agit du fonds de compensation de TVA perçu jusqu'à présent uniquement au titre des dépenses réalisées en investissement. Pour les dépenses réalisées en 2018 versées sur 2020, le montant s'élève à environ 6 000 €.

d) Autres produits de gestion courante

Cette catégorie de recettes regroupe principalement les recettes des revenus des immeubles. Les locations de salles ont baissé de 26 000 € environ avec la fermeture des salles et principalement des gymnases loués au collège et lycée pour la pratique des activités sportives.

2. Les autres recettes

a) Les produits financiers

Les produits financiers de la commune sont en baisse et correspondent au remboursement des intérêts de 2 prêts par le budget annexe de la RCAVB à la ville pour la construction de l'extension du Briscope.

b) Les produits exceptionnels

Ils sont de 884 744.62 €, en hausse par rapport à 2019. En 2019, la commune a perçu des recettes de cession qui s'élèvent à environ 186 000 € correspondant à la vente d'un local situé rue de Ronde, dans lequel siégeait la Croix Rouge.

En 2020, les recettes de cession s'élèvent à environ 853 000 € dont 729 000€ pour la vente de l'impasse Rivoire située dans le quartier de la Gare en lien avec l'évolution du quartier et 122 000€ pour la vente d'un terrain « ex-Paralu » dans le cadre de la reconversion du site industriel.

Le produit des cessions, bien que titré en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement par le jeu des écritures d'ordre.

Aux recettes de cessions, s'ajoutent d'autres produits exceptionnels pour 25 000 € dont les remboursements d'assurance liés à des sinistres sur bâtiments ainsi que le remboursement d'indemnités trop versées aux élus d'octobre 2018 à juin 2020.

c) Les atténuations de charges

Ces recettes correspondent aux remboursements d'assurance perçus par la commune en cas d'arrêt pour accident du travail, maladie professionnelle ou longue maladie. Elles sont en hausse par rapport à 2019 (91.70%).

II. La section d'investissement

A. Les principales dépenses réelles d'investissement

| TYPE DE DEPENSES | TYPE | OPERATION | Montant de l'écriture TTC | |
|----------------------------------|-------------------------------|--|--------------------------------------|---------------------|
| OPERATION REELLE | DEPENSES ENGAGEES SUR 2020 | AQUISITION LOCAL PLACE HIRSCHBERG | 500 300,00 | |
| | | MODES DOUX | 285 455,06 | |
| | | AQUISITION FONCIERE NON BATI | 210 017,74 | |
| | | EXTENSION LOCAUX POLICE MUNICIPALE | 175 390,82 | |
| | | RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN | 101 609,81 | |
| | | REAMENAGEMENT MEDIATHEQUE | 49 197,60 | |
| | | VIDEOPROTECTION | 47 812,97 | |
| | | SECURITE DANS LES ECOLES | 35 492,76 | |
| | | MONUMENTS PATRIMONIAUX | 23 982,00 | |
| | | PLAN LOCAL D'URBANISME | 22 423,57 | |
| | | ACCESSIBILITE HANDICAP | 18 924,52 | |
| | | TERRAINS DE SPORT | 16 152,00 | |
| | | PLAN DE PROPRIETE URBAINE | 15 235,28 | |
| | | OPERATION FACADES | 9 754,54 | |
| | | ALIGNEMENT | 3 264,00 | |
| | | CONFORT THERMIQUE | 1 860,00 | |
| | | RESTRUCTURATION GYMNASSE MINSSEUX | 1 254,91 | |
| | | CENTRE VILLE TRANCHE 3 | 1 179,30 | |
| | | DEPENSES RECURRENTES | MATERIEL/MOBILIER/SIGNALTIQUE | 128 901,69 |
| | | | ENTRETIEN BATIMENT | 121 337,17 |
| | | | INFORMATIQUE | 97 141,85 |
| | | | ESPACES VERTS | 88 708,50 |
| | | | VEHICULE | 78 848,88 |
| | | | SUBVENTION EQUIPEMENT | 64 750,00 |
| | | | DMERS | 55 239,20 |
| | | | SUBVENTIONS EAUX PLUVIALES | 51 552,93 |
| | | | CONFORT THERMIQUE | 31 825,42 |
| | ECLAIRAGE PUBLIC | | 26 058,05 | |
| | ENTRETIEN PARKING | 8 262,48 | | |
| | Total OPERATION REELLE | | | 2 271 933,05 |
| | OPERATION COMPTA | CAUTION | REMBOURSEMENT CAUTION | 261,31 |
| | | DETTE | REMBOURSEMENT CAPITAL | 774 035,29 |
| | | DIVERS | REIMPUTATION COMPTABLE D'UNE RECETTE | 16 524,00 |
| Total OPERATION COMPTABLE | | | 790 820,60 | |
| Total général | | | 3 062 753,65 | |

B. Les principales recettes réelles d'investissement

| TYPE DE RECETTES | OPERATION | Somme de Montant de l'écriture TTC |
|---------------------|----------------------------|------------------------------------|
| REELLE | CESSION | 852 810,00 |
| | SUBVENTION | 776 987,53 |
| | TAXE D'AMENAGEMENT | 651 898,51 |
| | FCTVA | 469 667,96 |
| | AMENDES DE POLICE | 252 528,00 |
| | PARTICIPATION POUR AQUEDUC | 2 512,50 |
| Total REELLE | | 3 006 404,50 |

1. Les recettes de cession

Les recettes de cession sont considérées dans cette analyse comme des recettes d'investissement. Pour rappel, en 2020 il a été notamment vendu l'impassé Rivoire dans le quartier de la Gare pour un montant de 729 000 € ainsi que le terrain sur le site « Paralu » à la société « CMC » pour 122 000 € environ.

2. Subventions perçues

La commune a perçu plusieurs subventions en 2020 pour les investissements réalisés parmi lesquelles on retrouve :

- 334 250 € de l'Etat et 200 000 € de la Région pour la réhabilitation du gymnase Minssieux
- 70 000 € du Département pour l'extension des locaux de la police municipale
- 50 760 € de solde de la Caisse d'allocations familiales pour l'acquisition du local de la halte-garderie « La Câlinerie »

- 20 000 € de la Région et 15 000 € de la commune de Chaponost pour la création de 2 terrains de « padel »
- 30 000 € du Département pour les travaux d'eaux pluviales rue de la Giraudière
- 25 000 € du Département pour le remplacement de l'éclairage public par des « leds »

3. FCTVA

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est

égal à 16.404 % du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a ainsi perçu en 2020 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement 2018 à hauteur de 469 667.96 €.

4. La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est perçue par les communes lors d'une construction nouvelle (y compris les extensions de bâtiments existants), sur la commune, elle s'élève pour l'année 2020 à 651 898.51 €.